

DEVIS ET PROGRAMME DE FORMATION

1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027

LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT

Fort d'un partenariat avec l'Université Clermont Auvergne, la formation combine les formations Cadre de Santé et Master 2 « Management des Organisations Médico-sociales et de santé et conduit à la délivrance du **Diplôme Cadre de santé et du Master 2**.

I – DUREE DE LA FORMATION (*sous réserve de changements)

- Dates : du 1^{er} septembre 2026* au 30 juin 2027*

Durée totale de la formation	42 semaines	1435 heures	205 jours
Durée de l'enseignement théorique	27 semaines	910 heures	130 jours
Durée des stages	13 semaines	455 heures	65 jours
Durée du travail personnel et de recherche	2 semaines	70 heures	10 jours

- Congés annuels : 5 jours ouvrables en décembre 2026 (vacances scolaires)
- Déroulement hebdomadaire de formation : 35 heures
- Formation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures

II – DATES ET LIEUX DE STAGES

Stages – 13 semaines obligatoires effectuées et organisées en cohérence avec les enseignements théoriques

- Septembre/octobre 2026, 3 semaines de stage en entreprise
- Novembre 2026 à janvier 2027, 3 semaines de stage discontinu dans un établissement sanitaire ou médico-social
- Février/mars 2027, 3 semaines de stage dans un Institut de Formation
- Avril/mai 2027, 2 semaines de stage d'approfondissement
- Mai/juin 2027, 2 semaines de stage d'approfondissement avec ouverture possible dans l'espace Européen

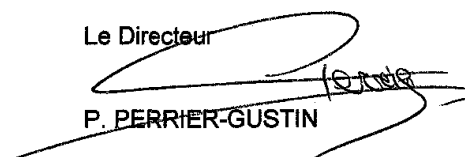
III – COUT DE LA FORMATION 2025-2026 (*Décision 2025 03 03 Direction des Affaires Financières CHU Clermont-Ferrand)

- Inscription à la formation Cadre de santé = 255€ *
- Frais pédagogique dans le cadre d'une prise charge à titre personnel = **8 500€ ***
Le règlement sera fractionné : 30% en décembre 2026, 35% en avril 2027 et 35% en juin 2027
- Les frais de la VAP validant un accès direct en Master 2 : 200€* seront à régler directement à l'Université Clermont Auvergne lors du dépôt du dossier
- Mobilisation du Compte Personnel Formation
Les demandes devront être faites auprès du secrétariat : ifcs@chu-clermontferrand.fr

Coordonnateur général des Instituts et des écoles de formation CHU Clermont-Ferrand

Le Directeur

P. PERRIER-GUSTIN



Monsieur Patrice PERRIER GUSTIN